



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sports hippiques

Question écrite n° 17296

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation grave des courses de chevaux. Il lui rappelle le rôle essentiel des courses, en termes d'animation, de création d'emplois et de sommes engagées dans les paris, et indique que toutes les activités des sociétés de course reposent, en province, sur le bénévolat. Il lui demande quelles sont les grandes lignes du projet de restructuration du monde des courses qui est en cours, à la lumière du rapport de la mission confiée au directeur du groupement d'association pour l'obstacle et le plat (GALOP).

Texte de la réponse

Les graves difficultés rencontrées dans le secteur des courses hippiques ont fait l'objet ces dernières années de l'attention particulière des pouvoirs publics. A cet égard, en 1992, un protocole d'accord a été signé entre l'Etat et l'institution des courses. Malgré les aides de l'Etat prévues dans ce protocole, l'équilibre financier des sociétés de courses n'a pu être rétabli du fait, notamment, de la baisse du chiffre d'affaires des enjeux au pari mutuel. Le 30 mai 1994, les autorités de tutelle ont confié au président du GIE-GALOP, M. Charon, une mission de réflexion et de concertation avec tous les acteurs du monde des courses. Le président du GIE-GALOP a remis son rapport le 26 juillet 1994. Toutefois, les difficultés rencontrées par les diverses composantes de l'institution des courses pour adopter une position commune dans leurs demandes et propositions aux pouvoirs publics ont amené ces derniers à différer les décisions concernant la réforme des structures. Or cette dernière, qui doit permettre une meilleure rationalisation et une plus grande synergie des différentes activités, constitue un des éléments du retour à un équilibre économique stable et un préalable à un effort financier supplémentaire de l'Etat. Les discussions en cours devraient cependant permettre d'aboutir prochainement et de concrétiser les engagements des diverses parties dans le cadre d'un avenant au protocole d'accord signé le 10 décembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17296

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3840

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6014